



Union Régionale **FORCE OUVRIERE** d'AQUITAINE

Déclaration liminaire à la réunion de la Commission "Orientation du CCREFP" du 30 Mars 2012

Messieurs les coprésidents, Mesdames et Messieurs les membres de la commission orientation,

Cette commission « orientation » du Comité de Coordination régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, CCREFP, se réunit pour la troisième fois dans le cadre de la mise en place du SPO, Service public de l'Orientation. Nous allons à nouveau donner un avis sur des dossiers de demande de labellisation « orientation pour tous ».

Je tiens à préciser les positions qui vont conduire à nouveau à un vote négatif de Force Ouvrière.

Nous maintenons que le décret N°2011-487 du 4 mai 2011 relatif à la mise en œuvre du service public tout au long de la vie, s'il prévoit l'existence d'une commission, attribue au CCREFP l'avis et la transmission des documents.

Cela rejoint les demandes d'avis effectuées ce mois auprès des membres du CCREFP sans réunion plénière. L'avis à donner par mail pose un problème de légalité évident.

Nous réaffirmons que la formation professionnelle initiale et continue constitue l'un des socles de la République sociale et laïque. Il en est de même de la gestion paritaire des fonds de la formation continue. Je parle de « République » et pas de « territoire », de formations « diplômantes » et pas de formation « qualifiante ».

Or la formation initiale assurée par les lycées professionnels est fortement remise en question, suppression d'emploi suite à la RGPP, réduction de moyens et de filières de formation, bascule des formations en direction de l'apprentissage.

L'opérateur public national de la formation professionnelle des adultes, l'AFPA, depuis la loi de 2004, est en cours démantèlement.

Les GRETA, qui ont recueilli plus de 500 000 stagiaires en 2010, sont menacés par la loi du 17 mai 2011 qui donne deux ans aux GRETA pour se transformer en GIF (Groupement d'intérêt public).

Les CIO, service de l'Education nationale en direction des jeunes scolarisés, voient leurs attributions modifiées par le décret 2011-990 du 23 août 2011, ils rejoignent le Service Public de l'Orientation qui comme vous nous l'avez confirmé ne relève pas du secteur public, abandonnant, à terme, leur rôle actuel.

Nous ne pouvons nous prononcer pour la destruction d'une partie du service public ou d'un opérateur dont l'existence remonte à 1949.

Le congrès de notre confédération s'est prononcé clairement pour l'abrogation des articles de la loi de 2004 qui concernent l'AFPA, pour le maintien du service public de l'orientation et de la formation, contre la privatisation-commercialisation de la formation et l'orientation.

Le vote négatif que je vais émettre ne concerne pas le travail des membres de cette commission ou même celui de ceux qui vont nous présenter leur dossier.

Messieurs les coprésidents, Mesdames et Messieurs les membres de la commission orientation je vous remercie pour votre écoute.

Le représentant Force Ouvrière

Alain Boutareaud